

Commentaires du public reçus par la commission entre le 21 juin et le 3 juillet 2025

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny

Auteurs des commentaires



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Sophie Langlois	21 juin 2025
Sébastien Corriveau	21 juin 2025
Gaston Simoneau	23 juin 2025
Renee Martineau	23 juin 2025
Elaine Turgeon	23 juin 2025
Michel Barnabè	23 juin 2025
G.L. Gagnon	26 juin 2025
Bertrand Murray	27 juin 2025
Francois Lantagne	28 juin 2025
Marie-Reine Drolet	28 juin 2025
CLAUDE Thibault	28 juin 2025
Nicolas Vallières	28 juin 2025
JEAN-PAUL ROY	29 juin 2025
Martine Tremblay	1 juillet 2025
Jacques Dumas	2 juillet 2025
Maryse Lambert	3 juillet 2025
Eric Pouliot pour FERME EMILIEN POULIOT & FILS INC	3 juillet 2025
Gaétan Fournier	3 juillet 2025
Danielle Cloutier	3 juillet 2025
Danielle Cloutier	3 juillet 2025
Danielle Cloutier	3 juillet 2025

Sophie Langlois

21 juin 2025

SPDM - Mon conjoint et moi avons choisis de s'installer au Lac Gosselin pour la tranquillité, la beauté du paysage. Si nous avions su qu'on devrait se battre pour garder ce lieu où nous avons mis tout nos espoirs pour une merveilleuse retraite, nous ne l'aurions pas pris. C'est notre havre de paix. Notre lieu de rencontre en famille. Nous ne voulons pas laisser un autre paysage que celui que nous avons présentement en héritage à nos enfants.

Sébastien Corriveau

21 juin 2025

SPDM - Je suis propriétaire d'un chalet au lac Gosselin, lieu choisi pour sa beauté naturelle, sa tranquillité et la qualité de vie qu'il m'offre. L'implantation d'éoliennes sur la montagne voisine viendrait gravement altérer ce milieu paisible. Le bruit constant et l'impact visuel nuiraient en permanence à notre quiétude. Je suis conscient de l'importance des énergies renouvelables, mais ce projet doit être réalisé dans un secteur où les conséquences sur l'environnement humain et naturel ont le moins d'impacts. Le lac Gosselin mérite d'être protégé pour les générations actuelles et futures. Merci de prendre en compte notre opposition à ce projet.

Gaston Simoneau

23 juin 2025

SPDM - Je suis résidant du Lac Gosselin et je suis pour le projet éolien de St Paul. Par contre le projet doit se réaliser en respectant tous les citoyens. Actuellement je ne me sens pas respecté avec l'éolienne B5 que l'on veut installer au bout du lac. J'espère que à Kruger va tenir compte de nos commentaires et mémoires afin de déplacer cette gigantesque l'éolienne dans un autre secteur . De cette façon je suis convaincu que l'acceptation sociale aura été tenu en compte.

Renee Martineau

23 juin 2025

SPDM - Je suis propriétaire au lac Gosselin j'aimerais que Kruger ait le respect en déplaçant la B5 d'une grosseur démesurée dans le décor Les grandes probabilités de désagréments causés par le son Les désagréments et la perturbation de l'écosystème déboisement près du lac qui perturbe la vie des animaux , des oiseaux y vivants et des habitants pendant la construction des chemins et de la construction des éoliennes Mais aussi pendant les entretiens

Elaine Turgeon

24 juin 2025

SPDM - Ma famille et moi faisons 6 heures d'auto toute les fin de semaines afin de passer du temps de qualité loin de la ville . Plusieurs nous demande pourquoi nous avons choisi un chalet si loin de notre lieu de résidence.

La beauté de la nature, le calme et l'état un peu sauvage des lieux nous a charmé. Je n'oublierai jamais notre premier matin au chalet. Tous avons commenté sur la quiétude des lieux; aucun bruit, aucune lumière, juste les étoiles pour nous éclairer. Le projet éolien si près de notre magnifique lac m'inquiète énormément. Les éoliennes émettent du son et infrason, projettent de la lumière en plus de changer le paysage. Je ne peux pas croire que je pourrais perdre mon paradis terrestre.

Michel Barnabè

24 juin 2025

SPDM - Bonjour, Pour la première fois de ma vie, je suis concerné par le BAPE d'un projet dans ma cour. J'ai écouté les audiences comme un téléroman et j'ai trouvé le processus sérieux, crédible et cela me rassure. Par contre je demeure septique sur plusieurs aspects du projet. Pour moi, la quiétude des lieux est devenue une source d'inquiétude! Le paysage lui, il est clair qu'il sera transformé à jamais et aucun retour en arrière sera possible. Nous avons investi nos économies personnelles dans ce chalet et quels seront les impacts sur la valeur de notre propriété. Une fois le projet complété, ça personne ne peut répondre. Quoi penser sur le rôle de nos politiciens locaux qui sont juges et partis dans ce projet HQ diffuse une campagne publicitaire à grand frais ayant comme slogan C'EST A NOUS. A l'aube de ce projet j'exprime un sérieux doute sur la véracité de ces propos. HQ confie des mandats à des sociétés très rentables pour éviter les controverses.

G.L. Gagnon

26 juin 2025

FDSPD - BAPE SPDM+FD 26 juin 2025 Chaudière Appalaches Expertise environnementale et judiciaire d'Europe ignorée dans éolien québécois. Je suis pas fière des maires et mairesses qui utilisent la valeur de nos propriétés pour garantir des emprunts finançant une partie sans notre consentement démocratique et personnel. Qui parmi nous a vu de près un mastodonte genre éolienne 6 ou 7MW, les 3 ailes couvrant ensemble au moins 20000 mètres carrés? Qui a ressenti l'ambiance sonore et visuelle autour de tels mastodontes: Bape, ministères, ministres, maires, mairesses? Une enquête svp. Recevez l'expression de mes inquiétudes et indignation. Bien à vous, G.L.Gagnon

Bertrand Murray

27 juin 2025

SPDM - Je suis un amoureux de la nature à l'état sauvage. Je pratique la chasse, la pêche, la cueillette de champignons forestiers et celle des petits fruits. J'ai le sentiment que le projet de parc éoliens St-Paul de Montminy, au lac Gosselin viendra pirater mon beau décor immaculé. Fini la nature paisible. Nous sommes plus de trente propriétaires riverains qui verront l'article 6 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne être bafoué. L'article stipule que : Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi. L'espace visuel, la quiétude du lac, l'intégrité du milieu de vie au lac Gosselin est un bien collectif que l'on ne veut pas voir aliéner.

Francois Lantagne

28 juin 2025

FDSPD - Je suis allé à la séance du 10 juin et je suis très déçu. Trop peu de temps alloués pour les intervenant qui posent des question, sous prétexte de vouloir accélérer le processus. Mais, les représentants des compagnies et du gouvernement ont tout le temps qu'ils veulent pour répondre, même si ils n'ont pas la réponse. La présidente devrait voir à ce que les compagnies répondent aux questions de façon courte et précise (là on gagnerait beaucoup de temps), au lieu de tolérer des réponses qui n'en finissent plus, et qui ont clairement comme objectif de redorer le blason des dites compagnies. Le parti pris était flagrant et j'en suis outré. Marie-eve Fortin laissait les compagnies s'étendre sur les sujets , ce qui gaspille du temps pour les citoyens. Exemple, j'avais demandé le nombre d'hectares totale utilisé pour le projet, on m'a seulement donné le nombre d'hectares en terre agricole et ça a pris au moins 20 minutes, alors que ça aurait pu prendre 30 secondes.

Marie-Reine Drolet

28 juin 2025

SPDM - Mon conjoint et moi sommes à la retraite et passons plus de 90% de notre temps à notre chalet au lac Gosselin. Avec le projet d'installer des éoliennes sur notre montage surtout B5 fini notre coin paisible, notre beau paysage et la valeur de notre propriété vas être impactée pour nos vieux jours. Un événement tragique dans notre vie.

CLAUDE Thibault

28 juin 2025

SPDM - Bonjour, J'ai choisi de m'installer au lac Gosselin pour la beauté du paysage, le calme, l'environnement et je ne voudrais pas les éoliennes vient changé mon environnement

Nicolas Vallières

28 juin 2025

SPDM - J'ai des terres zoné blanc près du parc éolien je ne suis pas compensé et pourtant le zonage vas changer je ne pourrais plus bâtir rien ont va être trop près des éoliennes je perdre le droit de construire sans être compensé

JEAN-PAUL ROY

29 juin 2025

FDSPD - BAPE 29 juin 2025 Enquêtes éoliennes a faire: FD + SPDM 1.Dessin a échelle différence grosseur rotor 2.35, 6, 7MW; photo éolienne 6MW a 1 kilomètre d'une maison 2.Impacts lampes signalisation + pales sur insectes pollinisateurs 3.Les citoyens bénévoles sont-ils seuls dans protection environnement + assurer survie humaine 4.FD + SPDM: Superficie hectares niveau sonore 40dB et + 5.Impacts globaux cumulatifs ensemble parcs éoliens existants + projetés au Québec 6.Parmi Ministres MAM MELCCFP HQ Maires(ses), combien ont maison ou chalet moins de 2 Km éoliennes 2.35, 6 ou 7MW 7.Justice éolienne européenne 2025 + justice éolienne au Québec 8.DÉMOCRATIE? Ministres MAM MELCCFP Maires(ses) ont-ils bonne conscience dans utilisation valeur foncière pour endosser fonds propres sans référendum, sans obtenir accord explicite des propriétaires fonciers 9.Pluies importantes vers 24/6/2025 région Québec + KRTB BSL, MELCCFP a-t-il vérifié impacts érosion ex. PPAW1 MERCI Jean-Paul Roy

Martine Tremblay

1 juillet 2025

SPDM - Je ne suis pas pas d'accord au projet de l'éolienne . Car nous avons acheté ce chalet, y I il a 8 ans pour la beauté du paysage est son calme. Je ne peux pas imaginer d'avoir à entendre le son des éoliennes en permanence. Je s'aurait malheureusement de devoir vendre et naturellement nos chalets font perdre de la valeur.

Jacques Dumas

2 juillet 2025

SPDM - Une éolienne apporte plusieurs bénéfices à une petite communauté. Elle renforce d'abord l'autonomie énergétique locale, réduisant la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie externes. De plus, elle contribue à la protection de l'environnement en produisant une énergie propre, sans émissions de gaz à effet de serre. La construction, l'installation, l'entretien et l'exploitation de l'éolienne peuvent générer des emplois pour les résidents locaux. Cela peut également encourager le développement de compétences techniques spécialisées au sein de la communauté. L'éolienne peut servir de ressource pédagogique pour les écoles locales, permettant aux élèves de comprendre concrètement la production d'énergie renouvelable. Elle peut aussi être un site pour des projets de recherche. Enfin, l'installation d'une éolienne peut devenir un symbole d'innovation et de durabilité pour la communauté, potentiellement attirant des initiatives similaires et des retombées économiques positives.

Maryse Lambert

3 juillet 2025

SPDM - Nous avons choisi ce chalet pour sa tranquillité et la beauté naturelle du paysage. Le silence de la nature est essentiel pour nous. L'installation d'éoliennes viendrait dénaturer ce lieu paisible, ce que nous jugeons inacceptable.

Eric Pouliot pour FERME EMILIEN POULIOT & FILS INC

3 juillet 2025

SPDM - Nous trouvons que c'est un très beau projet, pour nous c'est un plus pour notre entreprise. Un revenu supplémentaire qui améliorera notre situation et nous permettra de continuer nos projets. La compagnie Kruger est très respectueuse des propriétaires, de l'environnement et des terres qui sont mis à leur disposition.

Gaétan Fournier

3 juillet 2025

SPDM - En tant que citoyen de St-Paul-de-Montminy ayant participé comme observateur externe au comité des riverains des lacs à la demande de Kruger, je tiens à souligner le travail du promoteur ainsi que son écoute envers les préoccupations des riverains. J'ai pu constater que des changements ont été apportés au positionnement de certaines éoliennes concernant deux lacs, bien que toutes les demandes n'aient pas pu être acceptées. Cependant, les raisons des refus ont été bien documentées et transmises aux participants. Je crois que le plan d'implantation retenu constitue un compromis acceptable compte tenu des nombreuses contraintes qui sont à prendre en compte pour le positionnement des éoliennes. Le projet constitue un apport majeur pour la communauté de St-Paul et l'expérience du promoteur est gage de succès pour le réaliser. J'apporte donc mon support au projet dans sa forme actuelle et je crois que mon opinion reflète celle d'une part importante des résidents de St-Paul.

Danielle Cloutier

3 juillet 2025

SPDM - Pygargue à tête blanche photographié (et filmé) au lac Jally. Crédit photo Danielle Cloutier Le pygargue à tête blanche possède les statuts suivants selon : • la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Québec) : espèce désignée vulnérable; • la Loi sur les espèces en péril (Canada) : consultez le Registre public des espèces en péril pour en savoir plus. Le pygargue à tête blanche fait partie des espèces qui concernent l'Équipe de rétablissement des oiseaux de proie du Québec.



Danielle Cloutier

3 juillet 2025

SPDM - Grand héron photographié (et filmé) au lac Jally. Crédit photo Danielle Cloutier Le Grand Héron est vulnérable à la perte et à la dégradation de milieux humides dans l'ensemble de son aire de répartition; en outre, la perturbation des sites de nidification et la destruction de marais continuent de menacer des colonies de nidification.



Danielle Cloutier

3 juillet 2025

SPDM - Le Gros-bec errant est actuellement considéré comme une espèce préoccupante au Canada, selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Il a été inscrit à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril en 2019. Cette désignation découle d'un déclin important de ses populations depuis 1970

